

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

**L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à 19 heures,**

le Conseil Municipal de la Commune de PUBLIER  
dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Salle des Châtaigniers de Publier,  
sous la présidence de Monsieur Jacques GRANDCHAMP, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 22 mars 2024

Nombre de Conseillers

en exercice : **29**

Présents : 19

Votants : 28

**Présents** : Jacques GRANDCHAMP - James WALKER - Christelle GAUDET - Éric GAYDON - Dominique GIRAUD - Pascal EYNARD-MACHET - Alexia LEROUYER - Georges BARTHE - Sylviane DENIAU - Marie-Claude GIRARDOZ - Françoise GROBEL - Philippe DECURNINGES - Bernadette GROBEL - Nelly DUFFOUR - Elisabeth GIGUELAY - Claude SIGWALT - Brigitte PERROT - Jean-Marc DAGAND - Noël DUVAND.

**Absents Représentés** : Gilles TOURNIER par Philippe DECURNINGES - Robert BARATAY par James WALKER - Claude ECHERNIER-MOTTET par Christelle GAUDET - Julien-Marc MEYNET par Dominique GIRAUD - Dominique COMANDONE par Bernadette GROBEL - Jérémy COULOMBEL par Alexia LEROUYER - Valérie RAPHOZ par Georges BARTHE - Jonathan DEBOUY par Éric GAYDON - Christophe MECHOUK par Brigitte PERROT

**Absents** : Valérie MERLE-DARCOURT-

**Secrétaire de séance** : Françoise GROBEL

**Objet : Budget annexe Cimetière-Approbation du budget primitif 2024**

**Délibération n° DE2024\_036**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29, L2311-1 à L2313-2,  
Vu l'instruction M4,  
Vu la délibération du conseil municipal du 5 mars 2024 prenant acte du rapport d'orientations budgétaires,  
ayant donné lieu à débat

Considérant qu'il convient d'approuver le budget primitif 2024 du budget annexe Cimetière,  
Vu le projet de budget primitif 2024 du budget annexe Cimetière,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité**

**Le CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE**, comme suit par chapitre, le budget primitif 2024 du budget annexe Cimetière :

**Section de fonctionnement**

FONCTIONNEMENT		%	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
RECETTES	<b>100 070,01 €</b>	<b>100%</b>	<b>23 979,72 €</b>	<b>76 090,29 €</b>
002 Résultat de fonctionnement (excédent reporté)	1 898,72 €	1,90%	1 898,72 €	
013 Atténuations de charges	- €	0,00%	- €	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 090,29 €	76,04%		76 090,29 €
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	- €	0,00%		- €
70 Produits de services, du domaine et ventes diverses	22 081,00 €	22,07%	22 081,00 €	
73 Impôts et taxes	- €	0,00%	- €	
74 Dotations et participations	- €	0,00%	- €	
75 Autres produits de gestion courante	- €	0,00%	- €	
76 Produits financiers	- €	0,00%	- €	
77 Produits exceptionnels	- €	0,00%	- €	
78 Reprises sur provisions	- €	0,00%	- €	

DEPENSES	100 070,01 €	100%	13 348,01 €	86 728,00 €
002 Résultat de fonctionnement (déficit reporté)	- €	0,00%	- €	
011 Charges à caractère général	11 443,29 €	11,44%	11 443,29 €	
012 Charges de personnels et frais assimilés	- €	0,00%	- €	
014 Atténuations de produits	- €	0,00%	- €	
022 Dépenses imprévues (exploitation)	- €	0,00%	- €	
023 Virement à la section d'investissement	- €	0,00%	- €	- €
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	86 728,00 €	86,67%		86 728,00 €
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	- €	0,00%		- €
65 Autres charges de gestion	- €	0,00%	- €	
66 Charges financières	- €	0,00%	- €	
67 Charges exceptionnelles	1 898,72 €	1,90%	1 898,72 €	
68 Dotations aux provisions	- €	0,00%	- €	
69 Impôts sur les bénéfices et assimilés	- €	0,00%	- €	

## Section d'investissement

INVESTISSEMENT		%	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
RECETTES	157 600,00 €	100%	70 872,00 €	86 728,00 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent reporté)	70 872,00 €	44,97%	70 872,00 €	
021 Virement de la section d'exploitation	- €	0,00%		- €
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	86 728,00 €	55,03%		86 728,00 €
041 Opérations patrimoniales	- €	0,00%		- €
10 Dotations, fonds divers et réserves	- €	0,00%	- €	
13 Subventions d'investissements	- €	0,00%	- €	
16 Emprunts et dettes assimilées	- €	0,00%	- €	
18 Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	- €	0,00%	- €	
20 Immobilisations incorporelles	- €	0,00%	- €	
21 Immobilisations corporelles	- €	0,00%	- €	
22 Immobilisations reçues en affectation	- €	0,00%	- €	
23 Immobilisations en cours	- €	0,00%	- €	
26 Participations et créances	- €	0,00%	- €	
27 Autres immobilisations financières	- €	0,00%	- €	

DEPENSES	157 600,00 €	100%	81 509,71 €	
001 Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit reporté)	- €	0,00%	- €	
020 Dépenses imprévues	- €	0,00%	- €	
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	76 090,29€	48,28%		76 090,29 €
041 Opérations patrimoniales	- €	0,00%		- €
10 Dotations, fonds divers et réserves	- €	0,00%	- €	
13 Subventions d'investissements	- €	0,00%	- €	
16 Emprunts et dettes assimilées	81 509,71 €	51,72%	81 509,71 €	
18 Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	- €	0,00%	- €	
20 Immobilisations incorporelles	- €	0,00%	- €	
21 Immobilisations corporelles	- €	0,00%	- €	
22 Immobilisations reçues en affectation	- €	0,00%	- €	
23 Immobilisations en cours	- €	0,00%	- €	
26 Participations et créances	- €	0,00%	- €	
27 Autres immobilisations financières	- €	0,00%	- €	

**Budget Total**

<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>257 670,01 €</b>	<b>94 851,72 €</b>	<b>162 818,29 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>257 670,01€</b>	<b>94 851,72 €</b>	<b>162 818,29 €</b>

La secrétaire de séance,  
Françoise GROBEL



Le Maire de Publier,  
Jacques GRANDCHAMP



Acte certifié exécutoire le :  
Télétransmis en Sous-Préfecture le :  
Notifié ou publié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le



ID : 074-217402189-20240402-DE2024\_036BIS-DE





**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Numéro SIRET  
21740218900112**

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT  
Commune MAIRIE DE PUBLIER**

**POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE  
THONON-LES-BAINS**

**SERVICE PUBLIC LOCAL**

**M. 4 (1)**

**Budget primitif**

**BUDGET : CIMETIERE (2)**

**ANNEE 2024**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

MAIRIE DE PUBLIER - CIMETIERE - BP - 2024

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 29  
 Nombre de membres présents : 219  
 Nombre de suffrages exprimés : 228  
**VOTES :**  
 Pour : 28  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 13/03/2024

Présenté par (1) Le MAIRE : Jacques GRANDCHAMP,  
 A Publier, le 02/04/2024  
 (1) Le Maire : Jacques GRANDCHAMP,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.  
 A Publier, le 02/04/2024  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Alexia LEROUYER	
Bernadette GROBEL	
Brigitte PERROT	
Christelle GAUDET	
Christophe MECHOUK	
Claude ECHERNIER-MOTTET	
Claude SIGWALT	
Dominique COMANDONE	
Dominique GIRAUD	
Elisabeth GIGUELAY	
Françoise GROBEL	
Georges BARTHE	
Gilles TOURNIER	
Jacques GRANDCHAMP	
James WALKER	
Jean-Marc DAGAND	
Jonathan DEBOUY	
Julien-Marc MEYNET	
Jérémy COULOMBEL	
Marie-Claude GIRARDOZ	
Nelly DUFFOUR	

MAIRIE DE PUBLIER - CIMETIERE - BP - 2024

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Noël DUVAND	
Pascal EYNARD-MACHET	
Phillippe DECURNINGE	
Robert BARATAY	
Sylviane DENIAU	
Valérie MERLE-DARCOURT	
Valérie RAPHOZ	
Éric GAYDON	

Certifié exécutoire par (1) Le MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Publier.le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme

(2) L'assemblée délibérante émet : le Conseil Municipal

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.